

MOBILISATION 13 MAI 2024 - ENTRETIEN AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE SEMBLE FAIRE DES EFFORTS POUR LES ÉCOLES D'ART ET DESIGN.

IL EN VA DE SA RESPONSABILITÉ DE LES FAIRE ABOUTIR!

Le 13 mai, à l'occasion d'une journée nationale de grève et de mobilisation contre la précarisation de l'enseignement supérieur artistique et du secteur culturel, plusieurs centaines d'artistes-auteur·ices, d'étudiant·es, d'enseignant·es et personnels des écoles d'art et design se sont réuni·es à Aix, Bordeaux, Lyon, Paris, Toulouse...

Ce même jour avait lieu un rendez-vous entre l'inter-organisations *Écoles d'art et design en lutte* et le ministère de la Culture (cabinet de la ministre, direction générale de la Création artistique, délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle).

Le contexte de cette rencontre était celui d'une grande vigilance de la part de l'inter-organisations, dans une situation où la ministre Rachida Dati a tenu il y a deux mois des propos graves de conséquences pour l'avenir des écoles d'art et design et où plusieurs DRAC ont dans ce laps de temps laissé se dégrader la situation d'écoles territoriales (à Chalon, Lyon, Mulhouse-Strasbourg en particulier). Bien que cette vigilance reste de mise, les échanges le 13 mai avec les conseiller·es du cabinet et services du ministère de la Culture ont témoigné d'une reconnaissance de l'inter-organisations comme interlocuteur légitime du ministère — au même titre que la délégation des présidences d'EPCC ou l'Andea (via laquelle le ministère semble surtout voir un moyen de dialoguer avec les directions d'établissements, identité originelle de l'Andea, que l'association gagnerait à assumer afin de clarifier les rôles de chaque organisation auprès du ministère et de ne pas entraver la représentation syndicale des étudiant·es et personnels).

Surtout, le ministère de la Culture a annoncé préparer un budget 2025 où les écoles d'art et design, en particulier les écoles territoriales, seront érigées en priorité, sous réserve d'arbitrages budgétaires qui seront rendus d'ici septembre 2024 par le ministère du Budget. À ce stade, ces futurs arbitrages doivent inciter à la plus grande prudence, mais plusieurs aspects de cette préparation budgétaire tiennent compte des revendications de l'inter-organisations, même si des divergences importantes de vision persistent.

Nous prenons notes de ces potentielles avancées et engageons le ministère de la Culture à être à la hauteur de ses ambitions.

MOBILISATION 13 MAI 2024 - ENTRETIEN AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

■ STRATÉGIE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE (ESC)

Le ministère achève l'élaboration d'une « stratégie pour l'ESC » qui sera prochainement soumise à l'avis du CNESERAC (où siègent notamment des élu·es du Massicot et du Snéad-CGT). Cette stratégie est orientée par 5 axes de travail :

- 1 Équité territoriale : rééquilibrage des financements de l'État aux établissements d'ESC, mutualisation et simplification des mesures de sélection des étudiant·es, adaptation des établissements et des cursus aux profils spécifiques (sportifs haut niveaux, étudiant·es salarié·es, étudiant·es en situation de handicap).
- 2 Professionnalisation : soutien à l'insertion professionnelle, à la mobilité internationale, développement des stages, de l'alternance, des années de césure, renforcement de la culture de projet propre à chacun des secteurs de l'ESC
- 3 Qualité de vie des étudiant·es : prise en charge des frais d'inscription des étudiant·es boursier·es, rédaction d'une charte pour la santé et le bien-être dans les études
- 4 Internationalisation et ancrage territorial
- 5 Gestion et pilotage stratégique des établissements en lien avec les directions d'école

◆ DES ANNONCES ENCOURAGEANTES

Sous réserve des arbitrages budgétaires qui seront rendus ces prochains mois, plusieurs mesures envisagées par le ministère de la Culture dans le cadre de sa stratégie pour l'ESC constitueraient des avancées positives :

- L'exonération des frais d'inscription pour les étudiant·es boursier·es de l'ensemble des écoles supérieures d'art et design publiques, avec compensation par l'État. Ce serait là une avancée majeure pour la condition étudiante, résultant en grande partie du travail de chiffrage et d'analyse conduit par Le Massicot et soutenu par l'ensemble de l'inter-organisations.
Cette exonération serait néanmoins conditionnée à un plafond correspondant au coût moyen national des frais d'inscriptions, dont on sait qu'il varie en réalité sensiblement d'une école à une autre dans le cas des écoles territoriales, ce pourquoi nous engageons le ministère de la Culture à ne pas minimiser son rôle dans les conseils d'administration des EPCC et à œuvrer activement contre les hausses de frais d'inscription.
- Le renforcement du budget des écoles d'art, en particulier territoriales, avec un rééquilibrage des financements de l'État dont le ministère de la Culture espère qu'il produise un « effet de levier » pour inciter également un réengagement financier des collectivités locales.

MOBILISATION 13 MAI 2024 - ENTRETIEN AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Une mission d'inspection dans l'ensemble des écoles d'art et design va être conduite ces trois prochains mois afin de mieux analyser la situation et les besoins de chaque établissement.

Nous insistons sur le fait que l'issue de ce travail doit bien être un réengagement de l'État dans l'ensemble des écoles d'art et design existantes à ce jour, y compris celles dont les formations ont été retirées de Parcoursup (Chalon, Valenciennes), mais qui pour autant ne sont pas encore fermées et peuvent donc encore être soutenues.

- La mise en place de contrats d'engagement pluriannuels entre l'État, les collectivités locales et les EPCC, afin de stabiliser le financement des établissements en ayant une vue à plus long terme de leur trajectoire budgétaire.

Le ministère de la Culture ne peut se soustraire aux arbitrages du ministère du Budget, mais nous insistons sur sa responsabilité politique afin que ce qui semble correspondre à une prise de conscience de la gravité de la situation des écoles d'art et design ne conduise pas *in fine* à d'énormes mesurottes sans ambition. Après l'aide de 2 millions d'euros unanimement reconnue comme inconsistante en 2023 et le rejet d'un amendement au PLF 2024 qui aurait pu conduire à augmenter le budget des écoles d'art et design territoriales de 16 millions d'euros, il est temps d'engager une véritable revalorisation de l'ensemble des écoles d'art et design publiques.

◆ LE CHANTIER STATUTAIRE : ALLER AU-DELÀ D'UN SOUTIEN EN SURFACE

Depuis 2002, soit plus de 20 ans (!), le statut des professeur·es des écoles d'art territoriales (PEA) est en décrochage par rapport à celui des professeur·es des écoles nationales (PEN) — lui-même loin d'être idéal, et de plus en plus contourné par le recours à des agents contractuels sans référence claire au cadre d'emploi des PEN.

Ainsi, alors que l'ensemble de ces professeur·es exerce les mêmes missions et délivre les mêmes cursus et diplômes, les PEN sont astreint·es à une obligation annuelle de service d'enseignement en présence d'étudiant·es fixée à 448 heures, là où les PEA ont une obligation de service d'enseignement de 16h par semaine (et 20h pour les assistant·es d'enseignement), soit entre 512 et 576 heures par an (640-720 heures pour les assistant·es), selon le calendrier pédagogique fixé par chaque école.

À cela s'ajoute une différence de grilles indiciaires conduisant à une différence de salaire de 300 à 1000 euros entre l'échelon le plus bas et celui le plus élevé des grilles respectives, ainsi que de nombreuses différences de traitements (congé recherche, etc.), faisant des PEA les enseignant·es les plus mal payé·es de l'ensemble du système public d'enseignement, de la maternelle à l'université.

MOBILISATION 13 MAI 2024 - ENTRETIEN AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

La situation est connue, analysée, des scénarios d'évolution statutaire sont sur la table depuis des années. Le ministère de la Culture lui-même reconnaît la nécessité d'un alignement des deux statuts, mais bute sur le manque de volonté du ministère des Collectivités locales, dont dépendent les statuts des agents territoriaux.

Dans ce contexte, un nouveau sursaut semble s'être produit, puisqu'en dépit de ses difficultés à faire avancer les discussions inter-ministérielles, la DGCA a annoncé être résolue à reprendre le dossier et à obtenir des avancées significatives d'ici 2 ans.

L'inter-organisations a déjà signifié au ministère sa pleine disponibilité pour participer à un réel travail pour cette nécessaire évolution statutaire. Surtout, nous défendons depuis des années une solution dont le ministère de la Culture peut être entièrement le garant, et qui pour cette raison est la plus simple à mettre en œuvre : un seul statut, correspondant à minima aux conditions actuelles des PEN titulaires et dépendant de la fonction publique d'État, pour l'ensemble des professeur·es d'écoles d'art et design aujourd'hui en fonction, qu'elles soient nationales ou territoriales, qu'ils ou elles soient actuellement titulaires ou contractuel·les.

Les professeur·es des écoles territoriales y seraient mis·es à disposition par l'État, les collectivités locales assumant quant à elles les coûts de fonctionnement logistique des écoles, ainsi que la charge des personnels administratifs, techniques et culturels (bibliothèques) et la gestion des bâtiments, comme cela est le cas par exemple pour les établissements primaires et secondaires.

À cela doit nécessairement s'ajouter l'évolution statutaire des assistant·es d'enseignement, avec un passage de la catégorie B à la catégorie A de la fonction publique : nul·le autre enseignant·e du système public français n'est en catégorie B.

Cette réforme aurait un coût pour l'État : 60 millions d'euros. Loin d'être fantaisiste, cette proposition est tout à fait absorbable dans le budget de l'État, et produirait un effet de levier puissant afin d'encourager les collectivités à soutenir par ailleurs leurs écoles, dont le budget deviendrait plus facile à assumer pour elles.

Outre la réforme du statut des enseignant·es, l'inter-organisations plaide également pour un amendement du statut des EPCC, en vue de créer des EPCC d'enseignement supérieur conformes aux exigences de gouvernance démocratique qu'induisent leurs missions, par l'augmentation de la représentation des étudiant·es et personnels dans les conseils d'administration (en vue d'une représentation majoritaire) et la redéfinition des relations entre CA, conseils de la recherche et conseils des études. Cette évolution nécessite un travail législatif dont l'État pourrait tout à fait être à l'origine via un projet de loi proposé par le gouvernement.

Les services du ministère ont entendu avec attention cette proposition, que nous sommes disposés à travailler plus en profondeur.

MOBILISATION 13 MAI 2024 - ENTRETIEN AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

◆ DES DIVERGENCES DE VUE PERSISTANTES

Dans le contexte d'une réforme en cours des cursus DNA/DNSEP et de réflexions plus larges sur les cursus d'enseignement artistique supérieur, l'inter-organisations se félicite tout d'abord que le ministère de la Culture ait entendu la nécessité de repousser le calendrier de réécriture et de mise en application du décret des études. Cette demande était portée à titre intersyndical. Pour autant, des divergences de vue persistantes distinguent notre propre vision de l'enseignement supérieur artistique et celle du ministère de la Culture.

- Le ministère de la Culture entend multiplier les écoles préparatoires publiques et leur permettre de délivrer des crédits ECTS, pouvant conduire à une entrée directe en 2^e année de cursus. Si l'essor des classes préparatoires publiques est une bonne chose face à des prépas privées onéreuses et souvent de mauvaise qualité, la délivrance de crédits ECTS à ce niveau d'études est toutefois une absurdité qui reviendrait à externaliser la première année du cursus en écoles supérieures d'art et design, alors que les classes prépa et les années 1 recouvrent des enjeux de formation différents. Cela conduirait de plus à une mise en concurrence accrue entre les étudiant·es issu·es de classes prépa et les étudiant·es pouvant déjà candidater en équivalences année 2 dans les écoles.

Il semblerait que l'attribution de crédits ECTS soit une condition de l'intégration des formations à Parcoursup, dont les classes prépa sont exclues. C'est là un réel problème d'orientation qui peut se résoudre idéalement par la suppression de Parcoursup, dont la critique n'est plus à démontrer, ou à défaut par l'amendement des règles d'intégration à la plateforme. En dernier recours, si les classes prépa devaient délivrer des crédits ECTS, il ne peut s'agir des crédits correspondant à une année complète de formation en école d'art mais seulement de crédits minoritaires, selon des modalités à définir en concertation.

- Le ministère de la Culture a émis un appel à manifestation d'intérêt à l'attention des écoles d'art et design en vue d'une mise en place de la formation en alternance dès la rentrée prochaine — souhait apparemment non négociable de Rachida Dati.

Or le manque de visibilité des services du ministère quant aux conséquences concrètes d'une telle mesure (organisation du temps de travail, des rythmes pédagogiques, besoins administratifs, humains et financiers, etc.) laisse présager une mise en place précipitée et désorganisée, dont feront les frais tant les étudiant·es concerné·es que les personnels. Les expériences d'alternance déjà menées dans quelques écoles ces deux dernières années ne concernent qu'une petite dizaine d'étudiant·es : cette échelle est insuffisante pour en tirer un modèle de fonctionnement, mais permet d'ores-et-déjà de voir que l'alternance en école d'art et design éloigne les étudiant·es du cœur de la formation qu'ils devraient recevoir pour en faire des travailleur·euses au rabais du monde associatif, des institutions culturelles et des industries créatives.

MOBILISATION 13 MAI 2024 - ENTRETIEN AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

En limitant sa réflexion sur la dite «professionnalisation» à une approche quantitative de l'insertion professionnelle des étudiant·es, le ministère de la Culture manque le vrai problème.

Le ministère ne s'est positionné ni par rapport à la proposition de loi visant à intégrer les artistes-auteur·ices dans l'assurance chômage, ni pour garantir la dispense des 15 heures d'activités obligatoires et des procédures de contrôle pour les artistes-auteur·ices bénéficiaires du RSA. Le ministère semble en méconnaissance de la réalité sociale des travailleur·euses de l'art en répondant aux difficultés d'insertion professionnelles par la mise en place de l'alternance.

Le contenu des cursus en école d'art et design est fondé sur une culture du projet et sur un enseignement par des artistes, designers et professionnel·les de l'art, ce en quoi il est déjà professionnalisant. S'il est important de réfléchir à l'évolution des pratiques et des cursus, et de soutenir les dispositifs d'aide aux diplômé·es, toute volonté d'amélioration de l'insertion professionnelle est vaine si le secteur culturel n'est pas davantage soutenu et surtout si rien n'est fait pour améliorer le statut social des artistes-auteur·ices, dont dépend une grande part des professionnel·les de l'art et de la culture formées dans les écoles d'art et design.

À ce titre, nous réitérons la nécessité de la proposition de loi pour une continuité de revenus des artistes-auteur·ices dont l'adoption représenterait un progrès social considérable pour les artistes auteur·ices qui vivent en majorité très en deçà du seuil de pauvreté tout en contribuant au dynamisme culturel de leurs territoires et à une économie de la culture bien réelle, mais dont iels sont les dernier·es à bénéficier.

Il s'agit d'une conquête sociale qui serait en outre à même de faciliter le choix des études en art et design quelques soient les conditions sociales des étudiant·es, et qui rendrait réalisables les souhaits de meilleure insertion professionnelle des diplômé·es.